



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 11 -

No 5

Mai 2023

Immeuble sans fumée

SVP, ne pas oublier que nous avons un nouveau règlement interdisant de fumer dans l'édifice et sur les balcons. Vous pouvez fumer à l'extérieur près du fleuve. Veuillez noter que le règlement a été rédigé suite à de nombreuses plaintes et adopté par la majorité des copropriétaires. Vous devez comprendre que si vous n'êtes pas fumeur et qu'il vous devient impossible d'être confortable dans votre condo à cause des odeurs provoquées par la fumée du voisin, ce n'est plus acceptable. Il est inutile d'invectiver les administrateurs parce que vous n'êtes pas d'accord.

Nouveaux montants pour les frais de condo et cotisation spéciale

Nous vous avons fait parvenir les nouveaux montants qui couvriront la période de juin 2023 à mai 2024. Tel que spécifié, nous n'accepterons plus les chèques ni les virements interac. Nous offrons le service de débit préautorisé et si non, vous pouvez faire des virements directs en identifiant bien votre numéro de condo.

Travaux nettoyage dans les garages- demande de bénévoles

Vous pouvez constater qu'en ce moment le plancher des garages est très poussiéreux. Notre zamboni a rendu l'âme.

Nous allons comme chaque année procéder au nettoyage des planchers de béton. Les dates sont le 18 mai pour le garage A et le 25 mai pour le garage B. Si vous désirez participer à aider pour ce nettoyage, communiquer avec M. Pouliot.

Corvée terrain et nettoyage des berges

Nous organiserons en début juin une avant midi corvée terrain et nettoyage des berges comme nous l'avions fait l'an passé. Un grand merci à tous ceux qui y avaient participé et si vous êtes encore intéressé cette année, nous divulguerons une date sous peu.

Travaux à plus long terme

D'importants travaux seront effectués dans les garages afin de se conformer aux constats des rapports d'inspection. Nous planifions par la suite faire le grand ménage et la peinture des tuyaux et planchers. Nous sommes encore à l'étape des soumissions.

Aires communes

Nous désirons rappeler que les aires communes doivent être accessible à tous. Une personne ne peut empêcher une autre d'accéder, par exemple, à la piscine ou au spa parce qu'elle y est. Rappelons-nous que nous vivons en communauté.

Civisme

La locataire du condo des concierges demande de ne pas passer sur son balcon pour accéder à l'entrée principale. Elle rapporte aussi que des copropriétaires viennent faire faire les besoins de leurs animaux dans les plates bandes devant chez elle. SVP, civisme.

Propos diffamants

Certains copropriétaires ont eu et ont toujours des propos diffamants envers les membres du CA et les employés. Nous avons perdu 2 excellents membres dans le CA à cause de ces personnes. La diffamation n'a pas sa place dans notre immeuble et fait en sorte qu'il n'y a plus personne qui veut s'impliquer de près ou de loin. Certains copropriétaires regrettent même l'achat de leur condo. Les propos diffamants ou critiques négatives ne seront donc plus tolérés et l'application du règlement 18.09.17.1 sera appliquée. Par contre, nous accepterons tout commentaire qui pourra nous faire avancer et prendre les meilleures décisions.

Règlement 18.09.17.1 : *Toute personne qui importune la paix d'autrui par des gestes, des paroles à l'intérieur de l'édifice ainsi que sur le terrain extérieur appartenant à la communauté du 15 rue des Émeraudes, Repentigny, Qc, recevra lors d'une première offense une lettre écrite provenant de l'administration. Lors d'une deuxième offense et plus, une amende de 500 \$ sera octroyée à chacune des offenses, au résident fautif.*

Nouveaux administrateurs

M. Gilles Bissonnette (1005) a offert à titre bénévole sa candidature comme administrateur du syndicat.

M. Jean-Guy Brunet (1206) a offert sa candidature pour le bureau d'assemblée.

Prochaine réunion

Afin de se conformer aux décisions prises lors de la dernière réunion, nous tiendrons une réunion en début juillet dans le lobby de notre immeuble. Vous recevrez un avis de convocation, un ordre du jour et les offres de services, 15 jours avant.